DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRENOBLE

Une enquête publique d'une durée de 30 jours est ouverte sur la commune de Grenoble du lundi 3 juillet 2017 au mardi 1er août 2017 inclus. Elle concerne, une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments (projet Greenovalley X Pôle) situés ZAC presqu'île, avenue des Martyrs, sur la commune de Grenoble, présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE (Siège social : 35, rue Joseph Monier 92500 RUEIL MALMAISON)

M. Périclès MENESES, ingénieur de recherches retraité, désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de Grenoble au jours et heures suivants :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

Le dossier d'autorisation (version papier et version numérique) comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de GRENOBLE pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 50, fermeture à 16 h 30 à compter du 24 juillet 2017)
- sur le site internet des services de l'État en Isère **(**www.isere.gouv.fr**)**

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur adressée à la Mairie de GRENOBLE
- par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

elles seront jointes au registre d'enquête par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Serge JOURDAN, chef de projet GreenoValley X Pôle (tél : 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, chef de projets Antéa Group (tel : 04.37.85.19.83) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP précitée.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Après l'enquête publique le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP- service installations classées - ainsi qu'en mairie de GRENOBLE. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.